

Courriel

Le 29 octobre 2012

Monsieur le Maire,

Étant amenée à faire des recherches sur la ville de Mulhouse pour la mise à jour du dictionnaire de la laïcité, j'ai constaté une erreur grave sur le site de la ville à la page : www.mulhouse.fr/fr/cultes/ où il est stipulé : « contrairement au reste de la France, où la religion est laïque, l'Alsace conserve un statut particulier... »

Je ne peux laisser figurer une telle inexactitude sans réagir vivement, car elle répand une contrevérité à l'encontre du caractère laïque de la République dont Mulhouse est partie intégrante, même si la ville connaît un statut dérogatoire des cultes pour des raisons historiques.

La laïcité n'est pas une religion, c'est un principe de séparation des religions et de l'État qui permet à chaque citoyen d'avoir la conviction ou la religion de son choix. C'est un principe de liberté, pas une religion d'État comme ce qui est écrit sur le site de votre ville pourrait le faire croire.

Il me semble, Monsieur le Maire, qu'il est urgent de demander au service de la ville concernée de corriger cette rédaction pour le moins choquante sur le site d'une grande ville de la République.

Bien respectueusement à vous,

Martine Cerf

Secrétaire générale de l'association EGALE (Egalité–Laïcité–Europe)
codirectrice du dictionnaire de la laïcité (Armand Colin, 2011)



www.egale.eu